

Les Titres Associatifs

Augmenter LES FONDS PROPRES DES ASSOCIATIONS

Les fonds propres sont essentiels pour développer un projet et les associations n'échappent pas à la règle de la recherche de financements. Parmi les solutions possibles se trouve l'émission de titres associatifs. A condition d'avoir un modèle économique stable ainsi qu'un plan de développement précis afin de disposer d'une capacité de remboursement à moyen terme sécurisée. Un certain formalisme accompagne aussi la procédure. De fait, les titres associatifs restent réservés aux levées de fonds importantes. Décryptage d'un produit financier encore peu utilisé.

1 | Qui ?

Un titre associatif est une obligation perpétuelle subordonnée que les associations peuvent émettre pour se financer, assimilé à du quasi fonds propre.

Il ne s'agit pas d'un don, mais d'une souscription consentie par un investisseur en échange d'une rémunération annuelle et d'un remboursement in fine à une date qui n'est pas déterminée. L'investisseur n'est jamais certain du remboursement de ses fonds.



2 | Quoi ?

Concrètement, une association propose à des investisseurs de souscrire des titres pour soutenir son développement.

Ces derniers peuvent être des financeurs solidaires, des banques, des partenaires institutionnels...

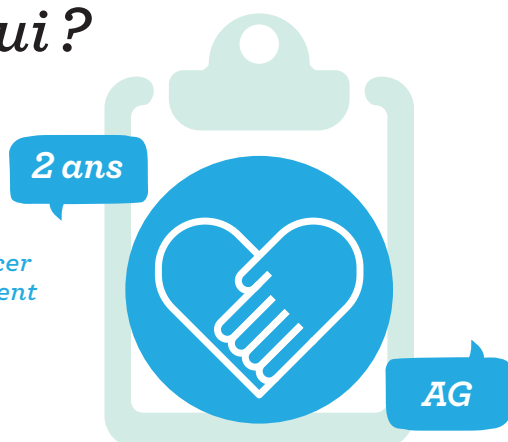
Les financements sont basés sur le temps long : le remboursement ne peut avoir lieu qu'après un délai de sept ans, à condition que les excédents nets cumulés par l'association soient supérieurs au montant des financements obtenus. Il s'agit d'un soutien de confiance très risqué pour les investisseurs ; en contrepartie, les investisseurs bénéficient d'une rémunération - plafonnée au taux moyen du marché obligataire + 4,5 %.



3 | Pour qui ?



En théorie, toute association peut lancer cet appel à financement si elle exerce une activité économique depuis plus de 2 ans. Elle doit être immatriculée au registre du commerce.



C'est son assemblée générale qui prend la décision, après proposition des dirigeants, du montant et de la rémunération.

Dans les faits, ce type de financement est réservé aux associations de taille importante, au modèle économique solide, pour des levées de fonds supérieures à 500 k€.

4 | Pourquoi ?

Il s'agit d'un moyen d'augmenter ses fonds propres et se développer dans le cadre de besoins financiers conséquents.

Cela permet de nouer des relations de confiance avec des partenaires choisis.

L'association doit définir ses besoins et son enjeu social pour trouver des partenaires adéquats, et lorsque le ou les investisseurs se sont positionnés favorablement, un contrat d'émission est signé par toutes les parties.

